

## A propos de la mission Musées du XXI<sup>e</sup> siècle

Conscient de l'important réseau culturel que représentent les musées – un réseau déjà renforcé, dans la continuité, par le “plan musées” en région – et de ses potentialités pour mettre davantage les arts et la culture au service de la vie démocratique dans un contexte de fragilité et de doute de notre société, conscient également de la nécessité d'instaurer une plus grande cohérence entre le fonctionnement des institutions culturelles et les attentes nouvelles que nourrissent les Françaises et le Français vis-à-vis des arts et de la culture, le ministère de la Culture a initié une remarquable concertation sur l'avenir des musées. Cette mission intitulée “Musées du XXI<sup>e</sup> siècle”, à laquelle la FNCC est associée notamment lors d'un table-ronde organisée à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2016, s'est donnée pour objectif « *d'identifier les axes directeurs d'une politique des musées face aux enjeux d'une société en transition* ».

Repenser les musées à l'aune du XXI<sup>e</sup> siècle « *face aux enjeux d'une société en transition* » peut s'envisager de deux manières bien différentes, soit mieux répondre aux attentes contemporaines, soit mettre les musées, et au-delà l'ensemble des politiques culturelles, au travail pour un projet prospectif. Faut-il identifier vers quelle société cette période transitoire nous conduit afin d'y adapter l'institution muséale ? Ou, au contraire, ne faut-il pas choisir vers quelle société nous voulons aller pour mettre les musées au service de ce choix politique actif, transformateur et militant ?

**Proposition 1. Au-delà de la mission Musées du XXI<sup>e</sup> siècle, instaurer le principe d'un observatoire national réunissant représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des professionnels des musées et en lien avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) pour accompagner l'évolution des musées et évaluer leur action dans le cadre de politiques culturelles renouvelées.**

La société vers laquelle nous semblons nous acheminer suscite de l'inquiétude. On se réfère souvent à cette célèbre formule de Gramsci pour qualifier son état actuel : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.* » D'un point de vue culturel, ces “monstres” naissants sont ceux des replis communautaires, ceux du reflux de la diversité de la création sous la poussée de l'emprise des industries culturelles mondialisées de pur divertissement, ceux d'une perte du partage de valeurs communes sous l'effet de la montée des individualismes et du culte des différences et enfin ceux qui peuvent naître de la mutation numérique, laquelle potentialise la puissance de tous les “monstres” contemporains.

Mais à l'ensemble de ces constats inquiétants correspondent autant perspectives positives et porteuses de nouvelles représentations pour construire des politiques culturelles “du XXI<sup>e</sup> siècle” :

- le multiculturalisme, qui peut dériver en conflits communautaires, peut au contraire inaugurer un riche dialogue interculturel et contribuer à une réelle mise en œuvre des droits culturels des personnes,
- la puissance de l'industrie culturelle, qui peut assécher certaines expressions culturelles sous l'emprise d'autres plus envahissantes, peut au contraire contribuer à démocratiser la diversité de la création,
- l'individualisme et la diffraction du “socle” culturel dans la diversité culturelle, qui peut promouvoir un relativisme où s'éteint la teneur d'universalité de la culture, peut au contraire donner corps aux valeurs communes d'émancipation et de liberté portées par les arts et la culture,

- enfin, la puissance d'Internet, qui peut fonctionner comme un outil extrêmement puissant pour redoubler tant les communautarismes que la standardisation des imaginaires et le relativisme, peut aussi être un vecteur remarquable de démocratisation de la culture et de ses valeurs de tolérance.

Les musées sont directement concernés par ces enjeux. La mission Musées du XXI<sup>e</sup> siècle a identifié quatre thématiques. A propos des trois premières.

### **1. LE MUSÉE ÉTHIQUE ET CITOYEN** (« creuset des liens sociaux, de la dynamique des territoires, de la valorisation de la citoyenneté, de l'ouverture aux autres, d'un accès universel à la culture »)

**Droits culturels des personnes.** L'obligation désormais inscrite dans les lois NOTRe et LCAP de placer à l'horizon des politiques culturelles publiques le respect des droits culturels des personnes interroge directement la tradition muséale. Ce dont a témoigné notamment une table-ronde organisée en mars 2016 au Museum de Toulouse, sur le thème : "Les droits culturels : un nouveau paradigme ? Quelles implications sur les pratiques ?"

Les droits culturels ne concernent pas les communautés – ce n'est pas le droit d'une communauté telle ou telle de se vivre culturellement en tant que communauté dans sa fixité – mais les personnes, les individus singuliers dans leur perpétuelle transformation, sachant qu'une personne est construite de deux éléments : une ou plusieurs cultures héritées et une liberté de la (les) cultiver, croiser, renier, dépasser.

La question des musées au regard du respect des droits culturels est, de ce point de vue, la question de leur lien avec la liberté individuelle en tant qu'elle se déploie au travers d'un héritage. Comment le musée peut-il contribuer, d'une part, au respect des héritages culturels (les nôtres et ceux des Autres) et, d'autre part, au respect du dépassement du principe même d'une culture entendue comme une identité, comme une essence fixe – c'est-à-dire contribuer au respect et à l'expérimentation de la liberté singulière ?

**Le respect de la diversité des héritages culturels.** Les musées sont, par excellence, des lieux d'héritages pour lesquels ils assument traditionnellement (selon les exigences de leur Projet scientifique et culturel/ PSC) la triple mission de les étudier, de les conserver et de les transmettre au public.

La diversité culturelle s'entend en plusieurs sens : diversité des expressions artistiques, diversité de données culturelles (art, artisanat, industries...), diversité des pratiques (traditionnelles, professionnelles, en amateur), diversité ethniques, diversité générationnelle, etc. La tradition muséale possède cette qualité d'avoir pris la mesure de la multiplicité des dimensions culturelles. Mais elle l'a traitée de manière compartimentée, séparant les musées d'art des musées ethnologiques ou d'autres consacrés aux traditions populaires... Ne faut-il pas dépasser ces segmentations et conjuguer davantage les différentes dimensions culturelles ?

Le respect de tous les héritages culturels ne suppose-t-il pas aussi que chacune et chacun, quelle que soit son origine sociale, ethnique, quel que soit son âge puisse voir valoriser sa ou ses cultures grâce au savoir-faire des musées ? Est-il concevable que, dans une société largement multiculturelle, des personnes ne puissent pas accéder à des éléments de présentation et de compréhension de leur(s) culture(s) propre(s) ? N'y aurait-il pas une forme de musée qui pourrait réellement refléter la réalité de notre société et donner des clefs à chacune et à chacun pour se comprendre et comprendre l'autre ?

Le respect de la liberté singulière. Un héritage culturel porte par essence une valeur scientifique. Mais c'est souvent aussi pour les personnes un fardeau qui les enferme. Le passé nourrit la liberté mais peut aussi l'étouffer, l'aliéner. Une plus forte prise en compte des droits culturels par les musées ne suppose-t-elle pas aussi la mise à jour de l'emploi des cultures comme un outil d'assignation des individus à des normes communautaires ? Les droits culturels, par exemple, sont attaqués quand les personnes ne peuvent accéder à la connaissance des cultures autres que celle dont elles ont hérité.

Grâce au regard scientifique, par la mise à distance critique et historique, par l'apport d'éléments contex-

tuels montrant aussi la face sombre de l'héritage culturel, ne revient-il pas aux musées de davantage contribuer à permettre d'en prendre conscience, de pouvoir s'en affranchir ?

Un "musée éthique" ne doit-il pas contribuer à créer les conditions d'une « *interaction sociale positive entre les individus et les communautés dans un monde divers et multiculturel* » (extrait de l'Observation du Comité des Nations Unies en charge de veiller au respect du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2009), c'est-à-dire à l'interaction entre les héritages – dans leur richesse comme dans leur poids d'assignation identitaire – et les libertés singulières ?

**Proposition 2. Orienter la mission scientifique des musées vers leurs capacités à susciter le questionnement, l'esprit critique, l'ouverture aux problématiques sociologiques, anthropologiques, philosophiques de la société, en tant qu'observatoire de la vie contemporaine.**

**2. LE MUSÉE PROTÉIFORME** (« *hors les murs, expositions temporaires, événements culturels, dématérialisation : quels sont les fondements et les logiques de cette mutation ? Quelles en sont les potentialités ? Sur quelles bases instaurer de nouveaux partenariats ? Quelles conséquences sur la prospective territoriale ?* »)

**Le musée "3<sup>e</sup> lieu".** Sous l'impulsion d'une modification des modalités des "sorties culturelles", davantage vécues comme des temps de vie et de construction de soi (par extension des objectifs de divertissement et/ou de connaissance) dans un environnement culturel mais aussi comme des espaces de rencontre réelle (par opposition à la socialité virtuelle que développent les réseaux sociaux), les équipements culturels en leur ensemble sont amenés à modifier leur façon d'accueillir le public et à diversifier leurs missions.

De ce point de vue, les bibliothèques sont très en avance, assumant, outre la fonction première de lieu de prêt de livres, des rôles d'espace de socialisation, de travail pour les scolaires et les étudiants, des présentations d'événements culturels divers, d'apprentissage des langues ou des outils numériques, avec aussi parfois une buvette. Le fondement de cette mutation est la notion de bibliothèque "3<sup>e</sup> lieu", un autre lieu de vie que le lieu d'habitation et le lieu de travail (professionnel ou d'études). Avec cette conséquence qu'on vient à la bibliothèque, au milieu des livres, pour autre chose que les livres mais dans l'ambiance bien particulière créée par les livres.

De ce point de vue, par la beauté de leurs bâtiments, par leur centralité, par leurs collections les musées ne seraient-ils pas particulièrement adaptés pour s'orienter vers cette fonction de lieu culturel de vie et non seulement lieu de vie culturelle, ces deux aspects se conjuguant forcément ?

Par ailleurs, la perspective d'une présence "hors les murs" (et inversement d'accueil dans les murs du musée d'activités autres, culturelles ou non), quelle qu'en soit la forme, contribue à cette familiarité, à une désacralisation de l'espace muséal, à une présence du musée dans la conscience partagée en tant qu'espace public et symbolique disponible, quotidien.

Cette évolution supposerait sans doute d'ajouter au Projet scientifique et culturel une autre dimension, celle du social, laquelle, selon le contexte, selon l'implantation géographique du musée dans la ville, pourrait prendre des formes diversifiées, notamment en invitant des artistes à s'y investir. Mais ici, l'histoire des politiques culturelles peut constituer un frein, car elle a entériné une séparation institutionnelle entre la création et le patrimoine, d'où d'ailleurs la création des FRAC qui sont des musées de la création (à noter que ce n'est pas le cas pour les lieux de concerts : ils conjuguent souvent, au travers de l'art de l'interprétation, une mission à la fois "muséale" de restitution des œuvres du passé et de création).

Le "Musée du XXI<sup>e</sup> siècle" ne doit-il pas conjuguer davantage l'exposition des œuvres du passé, de celle de la création (professionnelle et en amateur) et aussi proposer des ateliers de pratiques des arts plastiques ? En effet, si le réseau des écoles de musique organise une offre territoriale dense de pratique initiale, il n'existe pas autre que privée pour les arts plastiques (quelques écoles d'art exceptées). Ce serait une mission

de démocratisation de l'accès à la pratique, une manière essentielle de reconnaître la valeur culturelle de chacun-e et de contribuer à ce que toutes et tous puissent développer leurs propres capacités expressives.

**Proposition 3. Inscrire dans les missions de tous les musées, quelle que soit la nature de leurs collections, la présence de la création contemporaine, qu'elle relève des arts visuels, des arts vivants ou autres, par des résidences d'artistes, des événements...**

**Proposition 4. Faire des musées des lieux de pratique artistique – accompagnement des amateurs, enseignement artistique initial... – et notamment accroître leur mission dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC).**

De ce point de vue, le réseau des musées de France constitue, avec près de 1 200 établissements, le troisième réseau d'équipements culturels, après les bibliothèques et les écoles de musique. Il est également remarquable par sa "profondeur territoriale". On peut se poser la question de sa sous-utilisation, même si, déjà, des partenariats se nouent. Ne faudrait-il pas engager une réflexion sur les potentialités d'un tel réseau ?

Le partenariat avec d'autres équipements culturels. Ici, bien des initiatives existent. Mais sans doute sont-elles à mieux connaître et à systématiser. Un "musée du XXI<sup>e</sup> siècle" serait l'un des éléments d'un réseau réunissant (via des événements partagés, des "pass" communs...) conservatoires, archives, bibliothèques, cinémas...

**Proposition 5. Favoriser les partenariats entre les musées et les autres équipements dans un esprit de réseau.**

**Jumelages.** Dans leur rôle d'ouverture sur la diversité des cultures, ne serait-il pas également envisageable que les musées servent de lien avec l'étranger, dans l'esprit des jumelages entre villes ? Les musées n'ont-ils pas vocation à contribuer au dialogue entre territoires et entre cultures ?

**Le label Pôle national de référence.** La loi LCAP vient de créer ce label qui, à l'instar d'une "scène conventionnée" pour telle ou telle esthétique, tel ou tel projet, reconnaîtra à un musée une spécialité, ce qui permettra d'une part de concentrer des collections, d'ouvrir un portail Internet spécifique et de mutualiser les ressources entre divers établissements. Ne serait-il pas envisageable de concevoir ce label non seulement attaché à une institution mais à plusieurs, sur le modèle du remarquable réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire (aujourd'hui "Sites et Cités remarquables") ?

### **3. LE MUSÉE INCLUSIF ET COLLABORATIF (« intégration des publics plus divers, muséologie collaborative et nouvelles pistes d'EAC »)**

**Musée des regards.** Pour les musées, la reconnaissance de leur valeur culturelle des personnes suppose qu'ils soient aussi des musées des regards (et non seulement des musées des œuvres), des musées de l'universalité de la subjectivité de regards. N'est pas là le sens du PSC : à la fois scientifique – les œuvres – et culturel : les regards ?

Au travers des œuvres exposées, ce que les personnes rencontrent, apprivoisent, travaillent, c'est leur propre regard, leur perception, leur compréhension, leur étonnement... L'œuvre est objectivement un bien historique et scientifique, mais subjectivement une émotion artistique ou esthétique. Comment prendre en compte les regards, comment les faire circuler, les faire partager, les exposer ? Ne faudrait-il pas ici envisager une étude sur les expérimentations existantes de pratiques de muséologie participative ? Comment faire participer les publics au travail des commissaires d'exposition ? Comment sortir de la logique de l'obligation de révérence pour aller vers une logique d'appropriation ? Comment recueillir les impressions, les réactions ? Comment les mettre en valeur ? Comment, dans une société multiculturelle, augmenter la valeur des œuvres par l'apport de la diversité des regards portés sur elle ?

**Proposition 6. Intégration des droits culturels des personnes et de la question sociale dans des "plans scientifiques, sociaux et culturels".**

Les musées ont été conçus comme des lieux contenant et préservant des biens culturels. Or, si on se réfère à la Convention de Faro sur l'apport du patrimoine culturel pour la société (Conseil de l'Europe, 2005), le patrimoine, matériel comme immatériel, fait partie de la grammaire des individus, de la structure toujours en mouvement des consciences : ce avec quoi leur liberté construit leur identité singulière. Ce qui, du point de vue des musées, suppose qu'ils se conçoivent comme des lieux de vie, de lieux pour les personnes et non pour les œuvres. Des lieux ouverts, familiers, dans lesquels l'ensemble des agents assument des fonctions de sensibilisation.

**Proposition 7. Veiller, dans les rénovations et constructions, à l'adéquation de l'architecture des musées avec une fonction de lieu de vie, de respiration et d'échanges tout en assurant les conditions nécessaires à la préservation des collections.**

**Proposition 8. Considérer la question de la formation des personnels, notamment de surveillance et d'accueil : en relation directe avec les visiteurs, ces personnels sont en situation remarquable pour des actions de première sensibilisation et d'accompagnement.**

N'est-ce pas en ce sens que les musées peuvent assumer une fonction d'agora, là où chacun exprime sa vision des valeurs symboliques et les échange avec les autres, où peut être recueilli ce à quoi chacun donne du sens ? Un espace d'ouverture plus que de conservation, de référence plus que de révérence : un musée du XXI<sup>e</sup> siècle, qui accueille le siècle qui vient et l'entraîne vers davantage de solidarité et de dialogue.

*FNCC, 13/02/2017*

## RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS

**Proposition 1. Au-delà de la mission Musées du XXI<sup>e</sup> siècle, instaurer le principe d'un observatoire national réunissant représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des professionnels des musées et en lien avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) pour accompagner l'évolution des musées et évaluer leur action dans le cadre de politiques culturelles renouvelées.**

**Proposition 2. Orienter la mission scientifique des musées vers leurs capacités à susciter le questionnement, l'esprit critique, l'ouverture aux problématiques sociologiques, anthropologiques, philosophiques de la société, en tant qu'observatoire de la vie contemporaine.**

**Proposition 3. Inscrire dans les missions de tous les musées, quelle que soit la nature de leurs collections, la présence de la création contemporaine, qu'elle relève des arts visuels, des arts vivants ou autre, par des résidences d'artistes.**

**Proposition 4. Faire des musées des lieux de pratique artistique – accompagnement des amateurs, enseignement artistique initial... – et notamment accroître leur mission dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (ECA).**

**Proposition 5. Favoriser les partenariats entre les musées et les autres équipements dans un esprit de réseau.**

**Proposition 6. Intégration des droits culturels des personnes et de la question sociale dans des "plans scientifiques, sociaux et culturels".**

**Proposition 7. Veiller, dans les rénovations et constructions, à l'adéquation de l'architecture des musées avec une fonction de lieu de vie, de respiration et d'échanges tout en assurant les conditions nécessaires à la préservation des collections.**

**Proposition 8. Considérer la question de la formation des personnels, notamment de surveillance et d'accueil : en relation directe avec les visiteurs, ces personnels sont en situation remarquable pour des actions de première sensibilisation et d'accompagnement.**

